



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

ASSEMBLÉE DE L'UNIVERSITÉ

Troisième séance du cinquième mandat, 15 décembre 2022 à 19 heures
Salle U159

Procès-verbal approuvé

Présents

Iaroslav Gaponenko, président
El Shaddai Abebe
Julia Barbe
Mathilde Bourrier
Constance Carta
Aline Chapuis
Pierre Cosson
Alessandra Costa
Fanny Cuman
Olivier Desrichard
Lily Dessau
Andrea Dettwiler
Eric Eigenmann
Giovanni Ferro-Luzzi
Alexandre Flückiger
Doris Forster
Corine Frischknecht
Georges Richard
Alessio Giarrizzo
Alain Girardin
Stéphanie Girardclos
Thomas Guibentif
Anouchka Hofmann
Olivier Maulini
Sébastien Muller
Mary O'Sullivan
Laure Piguet
Aurélien Roux
Lucia Ruiz Rosendo
Tania San Jose
Sarah Scholl
Jean-Pierre Wolf

Rectorat

Yves Flückiger, recteur
Micheline Louis-Courvoisier, vice-rectrice
Brigitte Galliot, vice-rectrice
Antoine Geissbuhler, vice-recteur
Didier Raboud, secrétaire général
Jean-Marc Triscone, vice-recteur

Excusé-e-s:

Anton Alexeev
Sophie Brandon
Bernard Cerutti
Eléonore Crunchant
Gabriele Diamanti
Valérie Dullion
Liliya Dyachenko
Oliver Hartley
Ekaterina Mokina

Ariel Ruiz i Altaba
Sarah Stewart-Kroecker
Thomas Straub
Cassandra Tairraz
Céline Carrère, directrice
Secrétaire
Sophie Desjacques Carnegie

1. OUVERTURE DE SÉANCE

1.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2021

Le procès-verbal est approuvé sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT ET SUIVI DE SÉANCE

Le Président informe que l'Assemblée a approuvé par vote électronique l'appel à projets de la Commission de gestion des taxes fixes qui en a été informée.

Dans le cadre des travaux de la procédure de désignation de la rectrice ou du recteur, la version définitive du Règlement relatif à la procédure est en ligne après l'approbation par voie électronique de la dernière version.

Le Président rappelle aux membres que tous les documents envoyés et discutés lors des séances à huis clos sont confidentiels.

3. COMMUNICATION DU RECTORAT ET RÉPONSE AUX QUESTIONS

Le Président cède la parole au rectorat.

Le Recteur donne des informations sur la situation financière de l'Université : un déficit prévu à hauteur de 2.5 millions, des annuités 2022 versées sans financement de l'État, et enfin, les deux millions prévus par la COB 4 qui ne sont pas assurés. Il y a une péjoration importante de la situation financière de l'Université. Le FID (Fond d'Innovation et de Développement) sera épuisé d'ici à la fin 2022. Quant au budget de l'Université, celui du Canton n'ayant pas été voté par le Parlement, l'année débutera sous le régime des douzièmes provisionnels.

Le Recteur mentionne la vaste enquête menée auprès des collaboratrices et collaborateurs de l'enseignement et de la recherche qui sera l'objet d'une communication dans les prochains jours et dont le contenu sera transmis aux différents organes/instances, à savoir, l'Assemblée, le CRD, le CED, le COST ainsi que la Commission du Personnel. Une consultation sur le plan d'action sera envoyée d'ici à la fin de l'année avec un délai de réponse au 18 février.

Le Président remercie le Recteur et demande si l'Assemblée a des questions à poser au rectorat.

Mme Girardclos souhaite savoir quand la Charte du doctorat modifiée sera présentée à l'Assemblée pour son préavis. Il lui semble important que le processus soit mené en parallèle du plan d'action en faveur du CCER. Enfin, il lui semble indispensable que ces deux projets soient en place avant la fin du mandat du recteur.

Mme Louis-Courvoisier est d'accord de présenter la Charte lors d'une prochaine séance. Elle souhaite que le texte soit stabilisé durant un ou deux ans pour pouvoir mesurer ce qui fonctionne de ce qui devrait être modifié. Elle souhaite un retour d'expérience avant de tout modifier à nouveau.

Mme Girardclos demande que la Charte du doctorat soit discutée lors d'une prochaine séance de l'Assemblée. Elle relève que le texte a été préavisé positivement par l'Assemblée en novembre 2019. Cela fait donc deux ans que la Charte a été validée par l'Assemblée ! Le texte n'a jamais été rediscuté depuis et l'Assemblée n'a pas été consultée sur les modifications apportées au texte préavisé positivement.

M. Guibentif demande d'obtenir une version en suivi des modifications pour la discussion à l'Assemblée. Le texte a été modifié et il souhaiterait que l'Assemblée puisse comprendre si les suppressions sont le résultat d'une consultation et de quelle manière. Cela permettrait une meilleure orientation des débats.

Le Président indique que le sujet sera porté à l'ordre du jour de la séance, soit de février soit de mars en fonction de l'agenda. Il demande au rectorat de transmettre à cet effet un document indiquant les modifications apportées au texte voté par l'Assemblée en 2019. Enfin, il demande à

M. Guibentif d'envoyer une question au rectorat afin de spécifier les questions autour de la Charte du doctorat.

Mme Piguet souhaite informer le rectorat que le processus de la consultation des Conseils participatifs pose problème. Il est arrivé à trois reprises ces dernières années que les Conseils participatifs soient sollicités via les doyen-nes alors qu'ils sont dotés d'une Présidence. Cela s'est produit pour les consultations sur les leçons de la crise, le CCER et l'accréditation. Dans certaines facultés, les requêtes envoyées par le rectorat au décanat n'ont pas été transmises aux Conseils participatifs. Elle le déplore et souhaiterait connaître les raisons pour lesquelles le rectorat s'adresse aux doyen-nes pour contacter les Conseils participatifs au lieu de les contacter directement.

Le Recteur estime qu'il est de la responsabilité du décanat d'organiser la consultation interne.

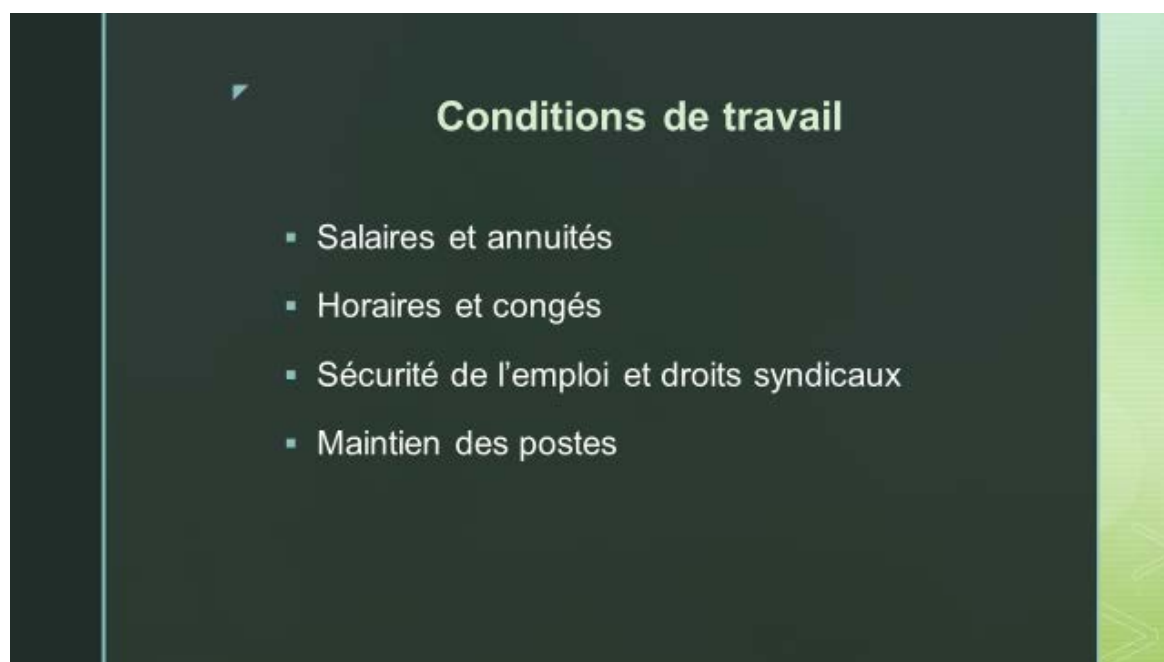
M. Raboud indique que dans le cadre de l'accréditation, il s'agit d'une erreur et qu'il prend bonne note de la remarque de Mme Piguet.

4. MOTION DE REPRÉSENTANT-ES DES ÉTUDIANT-ES ET DU CCER EN FAVEUR D'UNE INTERNALISATION DU SERVICE DES CAFETERIAS UNIVERSITAIRES

Le Président demande à **Mmes El Shaddai Abebe et Aline Chappuis**, étudiantes, de présenter la motion et le document envoyé.

Mme Chappuis indique qu'entre l'envoi de la motion et la séance de ce soir, des négociations ont été menées avec le rectorat. Il a été décidé de ne pas suspendre le processus en cours devant mener à la signature d'un contrat avec la société de sous-traitance des cafeterias et qu'elle proposera d'amender la motion en ce sens.

Mme El Shaddai Abebe commente les différentes diapositives.



➤ Défauts des entreprises privées

- Sodexo (Novae): scandales écologiques, pratiques anti-syndicales
- SV Group: fondation

➤ Exemple: Uni-Bastions

- Failles de l'externalisation : résiliation anticipée de la part du prestataire
- Manque pour la communauté universitaire

Enjeux écologiques

- Meilleur contrôle de la chaîne d'approvisionnement
- Responsabilité

Enjeux d'égalité

- Inégalités plus creusées dans le privé
- Discriminations à l'embauche
- Emplois précaires majoritairement féminin
- Revendication de la grève féministe en 2019
- Contournement des principes d'égalité

Espaces

- Contrôle
- Accessibilité pour l'ensemble de la communauté universitaire

Faisabilité et coûts

- Internalisation des services de nettoyage par 10 communes genevoises
- Processus en cours pour la Ville de Genève
- Des études montrent que l'internalisation ne coûte pas plus cher que l'externalisation
- Revendication syndicale générale et rôle pionnier de l'UNIGE

Le Président remercie de la présentation et ouvre la discussion.

M. Cosson demande si la réticence à l'égard de Sodexo s'applique également au groupe SV qui est une fondation.

Mme Chappuis indique qu'une partie des profits de ce groupe est censée revenir à des œuvres philanthropiques mais que le modèle d'affaire reste précaire. En 2020, aucun montant n'a été versé à des œuvres car aucun profit n'a été généré. De plus, il s'agit bien d'une entreprise privée avec des fonds privés...

M. Cosson demande si Mme Chappuis reproche à SV Group de dilapider de l'argent gagné par les repas en donnant de l'argent aux œuvres philanthropiques.

Mme Chappuis répond que cela n'est pas le cas, mais que les entreprises privées ne doivent pas être la réponse.

Mme Cuman demande s'il y aurait à disposition des études montrant les différentes pratiques des autres institutions en la matière. Elle demande si on sait pour quelles raisons les cafeterias du DIP sont en général externalisées.

Mme Abebe répond qu'il n'a pas été possible de trouver une étude sur la question et que le temps a manqué pour diligenter ce genre d'enquête. Elle compte sur le rectorat pour apporter ces éléments. Aucune université suisse n'a encore choisi l'internalisation du service de restauration, mais l'UNIGE pourrait être pionnière et elle s'en félicite.

M. Wolf trouverait intéressant de connaître les motifs ayant conduit les autres universités suisses à renoncer à internaliser la restauration, et de savoir quelles universités étrangères ont fait le choix inverse pour quels résultats.

Mme Chappuis indique qu'à l'étranger, notamment en Allemagne, la restauration est gérée par les associations estudiantines. Dans le domaine du nettoyage, la Ville de Genève a internalisé le nettoyage renonçant à recourir aux sociétés privées. On peut imaginer des analogies dans la restauration et le nettoyage.

Mme Cuman relève que la restauration est un métier et qu'il y a toute une logistique que l'Université ne maîtrise pas. Elle se demande si cela sera possible de conserver la même qualité de service global sachant que pour l'approvisionnement il n'y aura pas de centrale d'achat, etc. Le projet d'internalisation n'aboutira-t-il pas plutôt vers un projet de cantine ?

Mme Chappuis répond que c'est un long processus de changer de modèle. Ces aspects seront discutés avec le rectorat et des études de faisabilité menées. Elle estime toutefois qu'il n'y aura pas de perte de qualité du service, mais au contraire un meilleur contrôle sur ce qui sera consommé. La motion suggère de réfléchir à cette alternative, elle n'a pas vocation à donner les détails de la mise en œuvre.

Mme Scholl appuie la démarche de la motion. Elle a été très choquée par la fermeture abrupte de la cafeteria des Bastions. Un service est supprimé, et l'absence de considération pour le personnel de la cafeteria est choquante. Ces personnes avaient mis en place des liens avec les collaborateur-trices ainsi qu'avec les étudiant-es. La brutalité de cette fermeture incite à réfléchir et à privilégier d'autres modèles. Elle encourage l'Assemblée et le rectorat à aller dans cette direction et à soutenir la motion présentée.

Mme O'Sullivan trouve qu'un élargissement des prestations existantes autour de la sociabilité est intéressant. Elle se demande si une réflexion autour de l'intégration des services de la restauration aux objectifs de l'Université pourrait se mener. Cela pourrait enseigner qu'il y a d'autres manières de consommer et d'échanger. Cela est peu développé dans la motion et elle le regrette. Elle n'est pas certaine que l'externalisation soit la seule réponse au changement de paradigme souhaité. Une ouverture à d'autres types d'organisation, en dehors des sociétés privées, serait utile. Il existe des coopératives et des organisations dotées d'un système de gouvernance différent des entreprises privées motivées uniquement par le profit. En bref, d'autres modalités existent à l'internalisation et cela serait utile de les explorer afin de prendre des décisions en toute connaissance de cause, la restauration n'étant jusqu'ici pas une prérogative de l'institution.

Mme Chappuis estime que pour former les personnes, il faut offrir des conditions d'études et de travail adéquates. Le service de restauration fait partie des conditions d'études et de la vie académique.

Mme Abebe ajoute qu'une réflexion est nécessaire mais qu'il lui semble que les innovations seraient facilitées par une internalisation qui assurerait plus de flexibilité qu'un contrat et cahier des charges négociés pour une durée déterminée.

M. Girardin demande ce qu'il en est des autres activités externalisées comme le nettoyage qui ne sont pas mentionnées dans le projet.

Mme Abebe indique que la précarité alimentaire et la lutte pour des repas accessibles a occupé les esprits du corps étudiant de manière prioritaire. Les motionnaires ne sont pas insensibles aux autres personnels précaires, mais il fallait commencer quelque part.

M. Maulini remercie de la réflexion importante portée par le texte de la motion. De la lecture de cette dernière, il en déduit que les prestataires privés actuels n'agissent pas de manière satisfaisante, et que, par conséquent, tout prestataire privé n'agira pas de manière satisfaisante. Il aurait besoin de plus d'éléments pour conforter ces assertions. Le seul témoignage d'un employé de société ne saurait suffire pour généraliser le propos. S'il est plutôt favorable au texte et à sa philosophie, en l'état, il s'abstiendra à moins que ne soit présenté un rapport plus documenté.

M. Flückiger indique que l'internalisation et la délégation à des coopératives solidaires ne peuvent être mis sur le même niveau. Il demande si la motion exclut la délégation à des syndicats étudiants

de la gestion de la restauration. Si tel était le cas, il serait enclin à envisager l'opportunité d'étudier des modalités de délégation.

Mme Chappuis indique que l'internalisation a été préférée car la délégation à des syndicats étudiants, à l'instar de la pratique allemande, semblait difficile à Genève.

Le Recteur remercie de la discussion qu'il juge très constructive. Il faudra se mettre d'accord sur un certain nombre d'objectifs à atteindre par une internalisation. Il faudra ensuite réfléchir aux modalités, au degré d'internalisation. Le processus de mise au concours du nouveau prestataire est terminé. Certains objectifs des étudiant-es seront intégrés dans le contrat qui sera signé. Le nouveau prestataire s'est engagé à garantir les repas à cinq francs. Il fallait aller de l'avant pour assurer une continuité de prestation et de restauration tant à Mail qu'à Dufour. Le contrat pourra s'interrompre en tous temps en assurant la reprise des investissements opérés dans les cafeterias. L'avantage du nouveau prestataire est qu'il va investir les espaces selon les besoins. Le groupe de travail se réunira à nouveau pour discuter d'une étude de faisabilité sur l'internalisation.

Le Président met au vote le texte de la motion amendée sans opposition:

« Considérant ces éléments, l'Assemblée de l'Université se positionne en faveur de l'internalisation des cafeterias universitaires à moyen terme. »

Mme Chappuis demande le vote à bulletin secret, vote soutenu par 5 autres membres selon l'art. 5.3 du règlement interne.

Les bulletins sont distribués et des scrutateurs nommés pour le dépouillement.

La motion est acceptée par 19 oui, 6 non et 7 abstentions.

5. DIVERS

Le Président prend congé du rectorat et du public, les remercie de leur participation.

BILAN DE SÉANCE

La motion en faveur de l'internalisation des cafeterias universitaires à moyen terme est acceptée.

La Charte du doctorat sera présentée à l'Assemblée à la séance de mars .

La séance se poursuit à huis-clos pour discuter de la procédure de désignation de la Rectrice ou du Recteur et auditionner le Professeur Yves Flückiger, Recteur en présence de MM. Yves Daccord et Roger Mayou, représentants du COST.

La séance est levée à 22:45.

Iaroslav Gaponenko
Président

Sophie Desjacques Carnegie
Secrétaire